

## RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE RÉPERTOIRE)

### Intitulé (cadre 1)

LICENCE mention STAPS : Activité Physique Adaptée et Santé (APA-S)

(cadre 2) Autorité responsable de la certification	Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)
Sera complété par la DGESIP afin d'indiquer les universités/établissements accrédités et/ou habilités à délivrer la mention	Recteur de l'académie, chancelier des universités ; Président de l'université

### Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau (nomenclature 1969) : 2

Niveau (EQF) : 6

#### Code NSF

118 - Sciences de la vie.

120 - Spécialités pluridisciplinaires. Sciences humaines et droit.

335 - Animation sportive, culturelle et de loisirs

411 - Pratiques sportives (y compris arts martiaux).

### Résumé du référentiel d'emploi et éléments de compétences acquis (cadre 5)

#### Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Le titulaire d'une licence mention 'STAPS : Activité physique adaptée et santé (APA-S) a vocation à assurer des fonctions d'encadrement au sein de structures publiques ou privées accueillant des publics à besoins spécifique et/ou en situation de handicap Il exerce des missions d'accompagnement vers l'autonomie et d'encadrement des publics à besoins spécifiques par l'activité physique adaptée. S'appuyant sur une expertise professionnelle, sportive et scientifique pluridisciplinaire, il met en œuvre les activités suivantes :

- Usages digitaux et numériques
- Exploitation de données à des fins d'analyse
- Expression et communication écrites et orales
- Positionnement vis à vis d'un champ professionnel
- Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle structurée »
- Analyse de toutes situations relatives à l'activité physique y compris les activités physiques adaptées, d'un groupe de sujets et d'une organisation sportive et/ou de santé
- Co-construction et planification d'un programme d'activités individualisé d'intervention en APA

- **Encadrement de séances collectives d'activité physique et/ou sportive tout public en situation de face à face pédagogique**
- **Enseignement de l'Activité Physique Adaptée**
- **Développement de la santé et du bien-être par les APSA**

proposition C3D pour dgesip

## Compétences ou capacités évaluées

### Bloc 1 : 6LT-1001-Usages digitaux et numériques

- 1-1. Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information
- 1-2. Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour collaborer en interne avec les autres intervenants auprès des personnes
- 1-3. Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour collaborer avec les institutions partenaires et les personnes associées (y compris les aidants) au suivi des personnes
- 1-4. Utiliser les outils digitaux et numériques pour faire des évaluations et des diagnostics des capacités des personnes et des situations et pour favoriser le suivi des évolutions des capacités des personnes encadrées et/ou accueillies.
- 1-5. Recenser, analyser et suivre l'évolution des capacités des personnes encadrées et/ou accueillies, à l'aide des outils numériques.
- 1-6. Réaliser des études statistiques en vue de leur diffusion.
- 1-7. Procéder à une veille numérique (définition des priorités de veille, réaliser de la curation) en vue de développer ses propres compétences d'analyse de l'écosystème de l'activité physique adaptée et du système de suivi des personnes.

### Bloc 2 : 6LT-2001-Exploitation de données à des fins d'analyse

- 2-1 Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet
  - Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet sur le sport, la société et la performance
  - Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet portant sur les situations de handicap et les questions d'inclusion.
  - Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet sur la santé
- 2-2 Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
  - Utiliser, adapter et construire des outils d'observation et de recueil de données quantitatives et qualitatives sur les situations sportives en vue de les exploiter pour évaluer des sujets et/ou des situations
  - Utiliser, adapter et construire des outils d'observation et de recueil de données quantitatives et qualitatives sur les situations de handicap en vue de les exploiter pour évaluer des sujets et/ou des situations
  - Analyser et interpréter les situations ainsi que les conduites des acteurs afin de déterminer des objectifs d'évolution et de transformation.
- 2-3 Développer une argumentation avec esprit critique
  - Développer une argumentation avec esprit critique sur les politiques sportives.
  - Développer une argumentation avec esprit critique sur les politiques de santé et d'inclusion.

### Bloc 3 : 6LT-3001-Expression et communication écrites et orales

- 3-1. Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française pour présenter une production et/ou argumenter un point de vue.
- 3-2. Adopter une posture adaptée à la situation et communiquer à l'aide de différents supports pour présenter des productions et/ou s'adapter à un public.
- 3-3. Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales d'une langue étrangère
  - Dans le champ du sport en utilisant un langage technique précis
  - Dans le champ du handicap et de la santé en utilisant un langage approprié

#### **Bloc 4 : 6LT-4001-Positionnement vis à vis d'un champ professionnel**

- 4-1. Identifier et situer les champs professionnels du sport, de l'animation, de l'éducation, de la santé, du bien être, du loisir et du tourisme, de l'industrie et des articles de sport ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- 4-2. Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la licence APA-S ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- 4-3. Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- 4-4. Participer, par l'accompagnement au sein de son milieu et en coopération avec les différentes institutions, au processus de changement de la personne prise en charge par l'activité physique afin de lui permettre de développer ou de maintenir sa qualité de vie.
- 4-5. Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- 4-6. Exploiter - Identifier, sélectionner et mobiliser - diverses ressources spécialisées pour analyser l'environnement professionnel et documenter un sujet sociétal dans le champ du sport, du handicap, de la santé et de l'activité physique.
- 4-7. Problématiser son action, en adoptant une pratique réflexive, au regard des caractéristiques du champ professionnel et de son environnement social, politique, économique et institutionnel, afin de formaliser son expérience et son projet professionnel.

#### **Bloc 5 : 6LT-5001-Action en responsabilité au sein d'une organisation**

- 5-1. Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation sportive et d'accueil de publics à besoins particuliers pour s'adapter et prendre des initiatives.
- 5-2. Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale de toute action éducative et les règles de l'engagement professionnel
- 5-3. Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet : interagir avec les différents intervenants afin d'optimiser sa propre intervention et les activités des personnes accompagnées
- 5-4. Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.

#### **Bloc 6 « Analyse de toutes situations relatives à l'activité physique y compris les activités physiques adaptées, d'un groupe de sujets et d'une organisation sportive et/ou de santé, en mobilisant une culture technique, pratique, didactique et technologique de différentes pratiques physiques »**

- 6-1. Etablir un diagnostic de l'activité de toute personne ou d'un groupe, y compris en situation de handicap ou à besoins particuliers en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplinaires, des modèles théoriques et méthodologiques concernant les activités physiques et/ou sportives (AP/S), la motricité spécifique et les capacités de chacun.
- 6-2. Mobiliser une culture technique, pratique, didactique et technologique de différentes pratiques physiques pour diagnostiquer les difficultés à résoudre pour des sujets engagés dans ces pratiques au regard de leurs ressources et capacités.
- 6-3. Articuler le diagnostic avec l'analyse de l'environnement institutionnel, matériel, social et humain en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplinaires et des modèles théoriques et méthodologiques concernant cet environnement.
- 6-4. Assurer le suivi du diagnostic en utilisant des outils et techniques d'analyse d'une activité physique adaptée (collecte des données par les outils adaptés, traitement et interprétation des résultats).

6-5. Rendre compte du diagnostic et du suivi auprès des acteurs impliqués.

**Bloc 7 "Co-construction et planification d'un programme d'activités individualisé d'intervention en APA, visant la transformation d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive et à la santé (personne ou structure)**

- 7-1. Elaborer ou participer à la planification et la programmation d'un projet afin de favoriser l'évolution ou la transformation d'une situation diagnostiquée.
- 7-2. Choisir et Mettre en œuvre les techniques adéquates à la transformation visée.
- 7-3. Adapter le programme et les activités physiques et sportives pour optimiser l'intervention auprès de chacun en utilisant des outils et techniques dédiées.
- 7-4. Prévoir et problématiser ses interventions pédagogiques et socio éducatives en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplinaires concernant les activités sportives, les publics en situation de handicap et à besoins particuliers, ainsi que l'environnement physique, institutionnel, humain et social du système sportif, de soin et de santé.

**Bloc 8 : Encadrement de séances collectives d'activité physique et/ou sportive « tout public » en mobilisant une expérience approfondie de la pratique des Activités Physiques Sportives et Artistiques**

- 8-1. Assurer la sécurité des individus et des groupes.
- 8-2. Animer et mobiliser les pratiquants pour un investissement optimal et des progrès, en fonction de leur profil.
- 8-3. Ajuster la séance au regard de son déroulement effectif.
- 8-4. Appliquer un cadre d'analyse (notamment pédagogique et didactique) pour construire et adapter son intervention.
- 8-5. Mobiliser une expérience approfondie de la pratique des APSA et l'analyse de cette expérience pour conseiller les pratiquants

**Bloc 9 : Enseignement de l'Activité Physique Adaptée**

- 9-1. Concevoir, mettre en œuvre et adapter un projet d'APA visant l'optimisation des capacités physiques, psychologiques, cognitives et sociales,
- 9-2. Concevoir des programmes personnalisés d'intervention pour des personnes à besoins spécifiques et les mettre en oeuvre,
- 9-3. Suivre et réguler les effets des séances auprès des publics en utilisant les outils dédiés.
- 9-4. Développer la place de l'activité physique et/ou sportive dans le projet de vie des publics de l'APA.

**Bloc 10 : Développement de la santé et du bien être par les Activités Physiques Sportives et Artistiques pour tout type de public, notamment à besoins particuliers**

- 10-1. Concevoir, mettre en oeuvre et adapter un projet dédié à l'éducation pour la santé et le bien être par les APSA en fonction des publics et des cadres d'exercice
- 10-2. Mobiliser une expérience vécue, un niveau de pratique et une connaissance approfondie de différentes pratiques de santé et de bien être
- 10-3. Créer les conditions et donner les moyens permettant à chacun de devenir acteur de sa propre santé.

proposition C3D pour dgesip

## Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

### Secteurs d'activités (5 maximum à présenter sous forme de liste avec tiret)

- Le secteur sanitaire et médico-social
- Le secteur social
- Le secteur associatif
- Le secteur privé
- Les collectivités territoriales

### Mots clefs des secteurs accessibles (en majuscule séparés par un ;)

SANITAIRE ; MEDICO-SOCIAL ; REHABILITATION ; REINSERTION ; PREVENTION

### Types d'emplois accessibles

- enseignant en APA en milieux spécialisés, en structure privée ou publique ayant pour objectifs la prévention, la réadaptation, le reconditionnement ou l'intégration par l'APA
- enseignant en APA dans un pôle sport-santé
- responsable prévention sport santé dans une structure publique ou privée.
- enseignant en APA dans le cadre de la prescription médicale de l'activité physique (loi santé)
- professionnel de la réadaptation, du reconditionnement et du réentraînement par l'APA

### Mots clefs des emplois accessibles (en majuscule séparés par un ;)

INTERVENANT ET COORDONNATEUR DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION

### Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) :

[G1204](#) : Éducation en activités sportives

K1103- Développement personnel et bien être de la personne

K1207- Intervention socioéducative

K2102- Coordination pédagogique

### Réglementation d'activités

Cette licence donne accès à une carte professionnelle et donc aux métiers à exercice réglementé en référence au Code du sport.

Articles L212-1 du Code du sport et R212-89 du Code du sport.

## Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

### Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités de la certification permettent de valider les compétences via l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme (l'article 11 de l'arrêté Licence 2011).

Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence), soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le niveau licence.

### Conditions de délivrance de l'annexe descriptive au diplôme :

A préciser 200h d'analyse pratique et théorique de la spécialité sportive.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
Par candidature libre		X	
Par expérience Date de mise en place :2002	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.



Liens avec d'autres certifications (cadre 8)	Accords européens ou internationaux (cadre 9)
Selon les parcours types suivi ou/et les secteurs d'activités professionnels d'exercices, des diplômes ou des certifications d'autres ministères ou de branches professionnelles peuvent être visés.	Ne rien indiquer mais signaler si vous avez lu des choses particulières

**Base légale (cadre 10)**

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Sera complété par la DGESIP avec l'ensemble des arrêtés pour les différents établissements habilités ou accrédités pour délivrer la mention de LP concerné.

Références autres :

- Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence
- **Arrêté du 22 janvier 2014**, fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- **Arrêté du 22 janvier 2014**, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 **modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015**

*1.*

**Pour plus d'information (cadre 11)**

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'informations :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de certification :

Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

Historique :

**Liste des liens sources (cadre 12)**

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accrédités et/ou habilités à délivrer la mention. Pour ce faire une liste générique de lien web sera générée ; charge aux DSI des établissements d'assurer le renvoi sur les pages ad hocs de leurs sites web (à faire : AA + GR)

proposition C3D pour dgesip